



Délibération
Du Comité Syndical
Du 16 octobre 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC le 22/10/2025

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 21/10/2025

Id S2low : 062-256204033-20251016-F6_16_10_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET

F6 : Navette bus entre le ressort territorial du SITAC et la zone industrielle ouest du Dunkerquois – validation de l'expérimentation et financement

Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances

Par délibération du 23 mai 2025, le Comité Syndical a validé le principe de réaliser une expérimentation, pour une durée de 6 mois, d'un service de navettes réservé aux déplacements domicile/travail des habitants du territoire salariés d'une entreprise de la zone industrielle ouest du Dunkerquois.

La réalisation de ce service dépassant le ressort territorial du SITAC, une demande de délégation de compétence a été adressée à la Région qui, par courrier du 04 août 2025, nous a donné son accord de principe pour intervenir en complémentarité de l'offre interurbaine.

Pour organiser cette liaison sous forme de Transport à la Demande, avec réservation permettant ainsi aux salariés de s'assurer de la disponibilité d'une place à bord du car, le SITAC a sollicité un devis auprès de l'UGAP.

Il est rappelé qu'en application de l'article L2113-4 du code de la commande publique : "L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées".

Les jours et les horaires de fonctionnement de cette navette étant évolutifs durant cette phase expérimentale, un prix journalier a été fixé pour l'offre en semaine (du lundi au samedi) et pour des dimanches et jours fériés avec un niveau d'offre à 2 allers/retours quotidiens.

Etant entendu que le financement de ce service se ferait par les collectivités membres du SITAC, cette navette étant un service spécifique indépendant de l'offre urbaine, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et la Communauté de Communes Pays d'Opale pour Guînes ont été sollicitées pour se prononcer sur leur volonté de bénéficier de cette navette.

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers a par courrier du 06 octobre 2025 confirmé sa volonté de bénéficier du service.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **FIXE** la phase expérimentale du lundi 5 janvier 2026 au vendredi 26 juin 2026,

- **VALIDE** le devis auprès de l'UGAP pour un montant maximal de 98 000€ HT,
- **AUTORISE**, conformément à l'article 8 des statuts, Monsieur le Président à signer une convention avec les collectivités bénéficiaires pour le financement de cette navette selon le coût du service. Il est précisé que dans l'hypothèse où la Communauté de Communes Pays d'Opale souhaiterait également bénéficier du service au cours de l'expérimentation, le parcours de la navette inclurait un arrêt sur Guînes au bénéfice des habitants de la commune et le coût de revient serait ramené au prorata de la population desservie (indice INSEE - population municipale 2022 de la commune de Guînes).

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi seize octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi neuf octobre.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Daniel DIWUY

Excusés :

Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Madame Laurence LOUCHEZ, pouvoir à Fabrice MARTIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Jacques MERLEN
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT